



DELIBÉRATIONS N°91

CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUILLET 2022

DEL 2022.07.06/91

Thème :

SPORTS

Le **mercredi 06 juillet 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Objet :

**SIVU du Prorel /
domaine skiable :
tarifs saison d'hiver
2022-2023**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Francine DAERDEN donnant pouvoir à Aurélie POYAU

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Renaud PONS, Francine DAERDEN

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022.07.01-DE
Reçu le **Rapporteur:** Christian JULLIEN
Publié le 12/07/2022

- VU** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la convention de délégation de service public du SIVU du Prorel prise en son annexe 8, relative à la dynamisation de la pratique du ski alpin auprès des jeunes,
- VU** la délibération n°2022.06.28/005 du Conseil Syndical du SIVU du Prorel, portant approbation des tarifs des forfaits de ski pour la saison hivernale 2022/2023
- CONSIDERANT** l'objectif d'intérêt général que présente le développement de la pratique du ski par les jeunes, notamment sur le plan de la santé, de la socialisation et de l'équilibre psychologique ;
- CONSIDERANT** l'insertion sociale et préprofessionnelle que permet cette pratique compte tenu du poids économique du ski alpin dans l'économie du territoire ;
- CONSIDERANT** dès lors l'opportunité de mettre en place une politique tarifaire des remontées mécaniques permettant d'atteindre ces objectifs d'intérêt général ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission VIE QUOTIDIENNE, JEUNESSE & SPORT réunie le 04/07/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220706-2022_07_91-DE
Reçu le 12/07/2022
Publié le 12/07/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De maintenir un Pass saison SERRE CHEVALIER HIVER à un tarif de 50 euros pour les jeunes de 6 à 20 ans domiciliés et scolarisés sur le territoire de l'une des trois communes membres du SIVU du Prorel (Briançon, Puy Saint Pierre et Puy Saint André) afin de satisfaire à l'objectif de dynamisation du ski alpin conformément à l'annexe 8 de convention de délégation de service public susvisée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS DEL 2022.07.06/91

PUBLIÉE LE : **12 JUIL. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

